

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION N°1

CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 MARS 2025

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de membres votants présents : 24
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 21

Relevé des délibérations du CAC du 05.12.2024

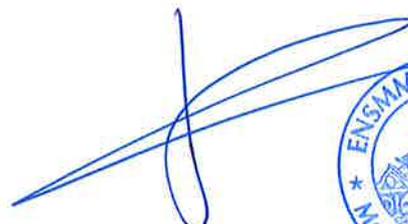
Les membres du Conseil Académique approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du CAC du 5 décembre 2024 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 28
 - **Pour** : 28
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 20 mars 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 5 décembre 2024 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émergence ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur.

Le DGS fait état des membres présents. Le quorum est atteint.

Le Directeur remercie les membres du CAC de leur présence et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CAC DU 21 MARS 2024**

Le Directeur demande si des erreurs ou oublis ont été constatés dans le relevé des délibérations du CAC du 21 mars 2024, transmis en amont de la séance. En l'absence d'observations particulières, il soumet l'approbation du relevé au vote.

Les membres du CAC approuvent le relevé des délibérations du CAC du 21 mars 2024 (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de votants : 26 / Nombre de votes Pour : 26)

➤ **SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES USAGERS**

Le Directeur explique que de nouvelles élections doivent avoir lieu au vu du renouvellement des élèves membres du CAC. Il explique également que quatre d'entre eux siégeront dans la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. La chargée des affaires juridiques et générales intervient afin d'expliquer ce renouvellement. Il est expliqué que la section disciplinaire est composée à part égale d'enseignants et d'élèves. Elle est compétente pour sanctionner tout usager de l'école lorsqu'il est auteur ou complice des faits suivants : d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours ; de tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement et à la réputation d'école.

Il est par ailleurs précisé que la section disciplinaire s'est réunie sept fois cette année. La chargée des affaires juridiques et générales explique qu'une réunion sera prochainement organisée, avec l'aide d'un ancien étudiant membre en amont des élections afin d'expliquer plus en détails le rôle des membres de la section discipline. Des formulaires de candidatures seront par la suite distribués et une élection sera organisée.

Il est précisé qu'une parité entre les hommes et les femmes est attendue. Les quatre postes vacants au niveau des élèves seront donc occupés par deux hommes et deux femmes.

➤ **CAMPAGNE EMPLOIS 2024-2025**

Le Directeur indique qu'un poste sera vacant à la rentrée 2025 à la suite du départ à la retraite d'une collègue. Le profil de ce poste avait déjà été discuté lors de la réunion du CAC de l'an passé au sujet de la campagne emplois 2024. Il est expliqué que le poste avait été affiché en double section 61/63. Il est expliqué aux étudiants nouvellement élus que la section 61 correspond à tout ce qui concerne l'automatique et la section 63 correspond à tout ce qui concerne l'électronique, l'optique et le système. Ce poste-là sera mis au concours à la rentrée prochaine.

Lors de la campagne emplois qui a eu lieu l'an passé une CPJ (Chaire de Professeur Junior) orientée autour de l'Intelligence Artificielle avait été affichée. Le Directeur explique que le recrutement sur cette CPJ n'a pas été fructueux et que le poste est donc reconduit à la campagne emplois 2025.

Il est expliqué que lors de la campagne emplois de cette année, que deux postes de Professeur des Universités ont été mis au concours. Ces deux postes ont été pourvus par deux collègues internes. Ils ont donc libéré les supports de Maîtres de Conférences (MCF) qu'ils occupaient et qui sont donc à présent mis à la campagne emplois de 2025. Le premier poste de Maître de Conférence était positionné en 63^{ème} section, en électronique et le deuxième poste était en 60^{ème} section, en fabrication mécanique et conception.

Le Directeur indique que l'Etat a décidé de poursuivre la campagne de Chaire de Professeur Junior. Une nouvelle demande de Chaire de Professeur Junior a donc été remontée. L'établissement est donc dans l'attente de la suite portée à cette demande qui, si elle est acceptée, constituera une troisième Chaire de Professeur Junior qui sera par la suite mise au concours. Le profil de cette troisième Chaire sera orienté vers les matériaux biosourcés.

Le Directeur explique que plusieurs réunions campagne emplois ont récemment eu lieu. Lors de ces réunions, de nombreuses discussions sur les deux postes de Maîtres de Conférences récemment libérés ont eu lieu. Il a été décidé lors de la dernière réunion qui a eu lieu à la fin du mois de novembre, de sursoir la publication de la vacance de ces deux postes pour la campagne à venir. Plusieurs raisons ont été à l'origine de cette décision, notamment la prise en compte de la stratégie de l'établissement et des mutations pédagogiques à venir.

En effet, il est expliqué qu'un projet stratégique d'établissement est en train d'être mis en place visant à la transformation des méthodes pédagogiques. Dans cette optique, l'Approche Par Compétences va être mise en place, comme c'est d'ailleurs le cas dans l'ensemble des établissements français, à la demande de la CTI.

L'autre raison amenant à cette décision est le fait qu'un poste de Professeur des Universités est mis au concours l'année prochaine ainsi qu'une Chaire de Professeur Junior. Lors de la réunion de la commission il a été décidé qu'il était pertinent de se concentrer sur ces deux postes en priorité avant de réfléchir au profil des deux postes de Maître de Conférence qui se sont libérés. Il a donc été décidé de reporter ces deux postes à la campagne emplois 2025-2026. Les recrutements auront lieu à la rentrée prochaine et seront effectifs à la rentrée 2026.

Un membre du CAC intervient en visioconférence et soulève des questionnements ; il demande si les deux postes ont été pourvus dans les mêmes équipes de recherche et il demande également ce que pensent les responsables des équipes de recherche du fait de sursoir par rapport à ces deux postes. Le Directeur répond à ce questionnement en expliquant que les deux personnes qui ont été promues Professeur des Universités restent dans leurs équipes de recherche initiales. En effet, 98% de nos forces de recherche sont dans le même laboratoire, qui est FEMTO-ST, ils restent donc dans leurs équipes de recherche. Il explique dans un second temps que cette décision a été prise de manière collégiale même si la décision finale est prise par le Directeur. Les responsables des équipes de recherche sont bien évidemment conviés aux réunions campagne emplois et ils ont donc été inclus dans la discussion qui a amené à cette prise de décision. Ils ne sont bien-sûr pas forcément en accord avec cette décision. Il leur a donc été rappelé que la priorité lors de ces campagnes emplois était axée sur l'enseignement, notamment dans le cadre de l'APC et des thématiques qui vont être amenées à être déployées dans les années à venir. Il est également précisé que les postes de Chaire de Professeurs Juniors sont fortement orientés du côté de la recherche.

Le Directeur soumet à approbation la proposition suivante :

« En cohérence avec la stratégie d'établissement, compte tenu des mutations pédagogiques en cours et des postes déjà définis et inscrits à la prochaine campagne, il est proposé de sursoir d'un an à la définition des qualifications et profils des emplois d'enseignants et/ou chercheurs vacants et/ou demandés (report à la campagne emplois 2025-2026). Leur recrutement étant dès lors reportés pour une rentrée effective en 2026. Dans l'attente, les postes à pourvoir le seront prioritairement par des emplois d'ATER. »

Les membres du CAC approuvent la proposition pour la campagne emplois 2024-2025 (0 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de votants :26 / Nombre de votes Pour : 25)

➤ **ACTUALITES DU SITE**

Le Directeur indique que le Décret n°2024-1082 datant du 29 novembre 2024 a été publié au Journal Officiel du 30 novembre 2024 et qu'il acte la création de l'EPE université Marie et Louis Pasteur et ainsi que l'approbation de ses statuts. Le Décret est applicable dès le lendemain de sa publication, c'est-à-dire le 1er décembre 2024.

Il est expliqué que l'EPE université Marie et Louis Pasteur se substitue à l'université de Franche-Comté ainsi qu'à la ComUE uBFC à compter du 1er janvier 2025.

L'EPE comprend deux établissements composantes qui conservent leur personnalité morale et juridique : SUPMICROTECH et l'UTBM.

L'EPE comprend également six établissements associés : l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) campus de Cluny, le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Besançon, l'Institut supérieur des beaux-arts (ISBA) de Besançon, l'Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) de Belfort, l'Etablissement français du sang (EFS) de Bourgogne-Franche-Comté et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne-Franche-Comté. L'EPE comprendra dans un second temps un établissement associé par convention simple, qui est l'Institut Agro Dijon.

Le Directeur rappelle que la ComUE uBFC comprenait jusqu'à présent l'ensemble des établissements de Bourgogne Franche-Comté. L'université de Bourgogne ainsi que les établissements situés du côté de la Bourgogne en étaient également membres, cependant, ils ont constitué leur propre EPE qui a pour nom « Université Bourgogne Europe ». Cet EPE devait initialement être créé au 1^{er} janvier 2025. Le Journal officiel a cependant publié ce matin un décret annonçant la création de l'EPE université Bourgogne Europe, le jeudi 5 décembre 2024. Ce décret sera donc effectif dès demain. La création a été avancée à la suite du contexte politique actuel qui aurait retardé cette publication.

Le Directeur indique que l'EPE université Marie et Louis Pasteur sera composé de quatre grands instituts qui seront : Un Institut de Technologie, un Institut axé sur la santé et sur le sport, un Institut regroupant tout ce qui concerne l'agro-alimentaire et un Institut qui concernera tout ce qui a un lien avec le SHS. L'Institut par lequel nous serons le plus concernés sera l'Institut de Technologie, SUPMICROTECH en fera partie ainsi que l'UTBM, les UFR de l'université, l'ISIFC et les IUT.

Un groupe de travail piloté par Morvan OUISSE pour SUPMICROTECH et par Pierre LAMARD pour l'UTBM a été mis en place. Ce groupe existe depuis presque un an et a permis d'organiser le premier séminaire de réflexion "Construire ensemble l'Institut de Technologie du futur EPE" qui a eu lieu le vendredi 22 novembre dernier. Une présentation de l'état d'avancée des réflexions a été effectuée par des acteurs de l'Institut.

Il est expliqué que l'après-midi a été dédiée aux huit ateliers de réflexion. Un ou deux représentants de chaque établissement étaient présents lors de ces ateliers qui étaient basés sur les thématiques suivantes : L'interaction et la mutualisation, les passerelles, l'interdisciplinarité, le lien entre le scolaire et le supérieur, la communication, la recherche, les partenariats et le fonctionnement de l'Institut.

Le Directeur explique que les instances de l'EPE seront en place au printemps prochain et que des élections auront lieu pour le Conseil d'Administration ainsi que pour le Conseil Académique. Dans l'attente que ces conseils soient mis en place, le travail sur les quatre Instituts continue et notamment sur l'Institut de Technologie qui est pour le moment le plus avancé.

Le Directeur indique que depuis la publication du décret, les réunions hebdomadaires du Directoire restreint de l'EPE sont d'ores et déjà actives. La Présidente provisoire de l'EPE, Macha WORONOFF occupera cette fonction de manière transitoire jusqu'au printemps prochain où le Président de l'EPE sera élu. Le directoire provisoire est composé de la Présidente provisoire de l'EPE, Madame WORONOFF, de Monsieur VAIRAC, du Directeur de l'UTBM, Monsieur MONTAVON, du Directeur de l'ENSAM Cluny, Monsieur JAUZEIN et suivant sa disponibilité du Directeur du CHU de Besançon, Monsieur GAMOND-RIUS.

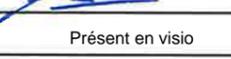
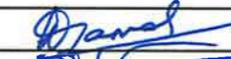
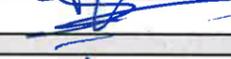
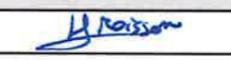
Le directeur explique que ce que l'on va mutualiser avec l'EPE, c'est ce que l'on mutualisait déjà au niveau de la ComUE et qu'une convention de coopération territoriale va être établie avec l'EPE université Bourgogne Europe afin de pouvoir continuer à travailler ensemble sur la politique du site Bourgogne Franche-Comté.

Le Directeur remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 14h23.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE SUPMICROTECH**

le Jeudi 5 décembre 2024 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
OUISSÉ Morvan		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe		
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		Présent en visio
RICOCHON Solenne		visio
SKEET-BURE Sarah	Excusée Procurator à S.G.NAMAH	
VERNIER David		
BERNARD Dai		
CABAT Cloé		
CAILLOUX Mathieu		
LEIBER Charliène		
MARQUANT Eléonore		
OLIVIERO Victor		
ROY Paul		
TEBIB Shani		
ASSIER Luc		
CAPDET Sarah		
CAGNE Laurent		
MANGENOT Laurence	Excusée	
MOUTURIER-GRILLOT Delphine	Excusée	
VARESCON Firmin		
ALIBAUD Nathaël		
BARON Thomas		
GRAILHE Pierre		
KERSALE Yann		
MALLET Sylvaine		
MARGUERON Samuel	Excusé Procurator à	
MARTIN Gilles		
NICOD Jean-Marc		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice		
MOISSON Hauriann		
HAUDEN Martin		
ROSSET Pierre		
BOUVIER Salima		Présente en visio
BREZILLON Patrick		
NOUVEAU Corinne		
POULIN-VITTRANT Guylaine	Excusée Procurator à	
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles	Excusé	
GAUTHIER Michael		
CABODEVILLA Gonzalo		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		

ROBERT Eric
VARESCON Firmin

